

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 octobre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
 Nombre de membres présents : 17 représentants 17 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

**Délibération n° BS-2023/53**

**Objet : Appel à projets DRAAF : Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	BELLINGHERY Éric
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
	LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre	
HABFAST Claus	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand
	SEGUIN Marie-José

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	EYMERY Clémentine à MOREL Véronique
BERANGER Nathalie	GUSMEROLI Stéphane
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à ESCARON Dominique	
GERIN Anne à WOLFF Corine	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
SUSZYLO Christophe	PICARD Christian
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DULOUTRE Sylvain
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 26  
 Exprimés (en voix) : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Appel à projets DRAAF :  
Animation pour le regroupement de la gestion et  
du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes**

La forêt occupe une place majeure sur le territoire de Chartreuse (taux de boisement de 56%).

La forêt privée représente la majorité des surfaces forestières avec 57% des forêts du territoire (environ 23 000 ha). Les propriétaires sont nombreux, plus de 16 200 comptes avec un fort morcellement (les comptes de propriété contiennent en moyenne 1,7 ha de forêt).

Depuis 2018, le Parc accompagne la mise en place d'outils et de tests pour limiter les effets du morcellement foncier : bourse foncière, animations sur les biens vacants et sans maître, appui au regroupement de gestion (ASLGF, PSG collectif).

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Un appel à projets a été lancé par la DRAAF sur l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier. Dans le cadre du travail menée depuis plus de 5 ans, le Parc souhaite déposer un dossier de candidature à cet appel à projets.

Les thématiques de cette candidature sont :

- Animation du foncier forestier (Bourse foncière, Portage foncier, Bien vacant et sans maître).
- Gestion des usages liés au foncier forestier (États des lieux chemins ruraux avant et après récolte de bois, Captages d'eau potable).

Les attentes de cette nouvelle candidature sont :

- Expérimenter la solution de portage foncier proposé par Sylv'acctes. Ce nouvel outil entre en phase de test sur deux territoires (Bièvre Isère et le Parc de Chartreuse).
- Maintenir la dynamique enclenchée en forêt privée autour de la Bourse Foncière. Cette dernière favorise le remplacement de propriétaire souhaitant se séparer de leur forêt, par des propriétaires motivés souhaitant acheter des forêts ou agrandir leur propriété.
- Inciter communes et gestionnaires de chantier forestier à mieux communiquer entre eux en amont des récoltes de bois pour favoriser le maintien en état du patrimoine foncier de chemins ruraux.
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire (forêt et foncier).
- Sensibiliser aux enjeux de gestion des forêts et de préservation de la ressource en eau potable autour du foncier stratégique constitué par les différents périmètres de captage d'eau.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- **De déposer un dossier relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier sur le territoire Chartreuse sur la période 2024-2025,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le dossier de candidature.**

Ainsi fait et délibéré le 30 octobre 2023,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **31 OCT. 2023**

